

CONFIRMATION ELIGIBILITE AU PEA-PME

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, MAKHEIA confirme son éligibilité(*) au PEA-PME pour 2018 :2019 conformément au Décret d`application n° 2014-283 du 4 mars 2014 relatif au plan d`épargne en actions (PEA) et au plan d`épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME).

En conséquence, les actions de la société MAKHEIA peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

() Les sociétés sont éligibles si d`une part leur effectif est inférieur à 5 000 personnes, et si d`autre part leur chiffre d`affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d`euros, ou leur total de bilan ne dépasse pas 2 000 millions d`euros.*

ISIN FR0000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK:FP 

Pour toute information :

Makheia Group : Isabelle Moneyron : imoneyron@makheia.com

Les informations financières de Makheia Group sont accessibles ici : <http://www.makheia.com/finances/>